

Info CGER

Volume 13 - Numéro 2

Édition spéciale Électrification du parc gouvernemental

Exemplarité de l'État	3
Véhicules électriques disponibles	4
Simplifiez-vous la vie avec notre location clés en main	6
Des clients satisfaits	7
Le CGER en bref...	8

MOT DU DIRECTEUR



« Une expertise en matière de véhicules électriques à votre service. »

Détenteur de la certification environnementale ISO 14001, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) est fier de poursuivre son virage vert. Dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017, nous avons reçu le mandat de la gestion de la flotte gouvernementale pour son volet électrique et, d'ici le 31 mars 2017, 2 000 véhicules électriques y seront introduits.

Nous sommes conscients de l'importance du mandat et nous sommes déjà engagés dans ce virage environnemental. Notre parc comprend plus de 240 véhicules hybrides et 120 véhicules électriques. Au cours des prochaines semaines, le CGER ajoutera 46 véhicules électriques dont 30 seront des véhicules de courtoisie. Afin de s'assurer d'un meilleur délai de livraison, nous avons déjà procédé à la commande de 200 véhicules électriques prêts à être introduits auprès des ministères et organismes.

Une expertise déjà acquise

En effet, dans le cadre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec, le CGER avait le mandat d'assurer la promotion des véhicules électriques auprès des villes et des municipalités ainsi que l'intégration de 100 véhicules électriques auprès des ministères et organismes à l'intérieur d'une période de deux ans, soit de 2012 à 2014. En plus d'avoir acquis une expertise, le CGER a fièrement atteint ses objectifs et continue de promouvoir ce virage vert auprès, notamment, des villes et municipalités du Québec.

Notre priorité est votre satisfaction

Offrir un service de qualité à la clientèle est notre priorité. Sachez que les employés du CGER ont le souci de vous offrir un service de qualité.

Paul-Yvan Deschênes
Directeur

Visitez notre site Internet

Nous vous invitons à visiter notre site Web et particulièrement la section *Électrification Parc gouvernemental*. Cette nouvelle section ajoutée en janvier dernier est un moyen mis en place permettant de vous accompagner et d'assurer l'accès à l'information pertinente dans le cadre de l'électrification du parc gouvernemental. Vous y trouverez également des liens intéressants concernant la Stratégie d'électrification des transports.

Exemplarité de l'État

Le domaine des transports est grandement interpellé dans l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre et, un peu partout dans le monde, les efforts se multiplient pour y accroître la place de l'électricité.

Rendue publique le 1^{er} novembre 2013, la *Stratégie d'électrification des transports* vise à faire de l'État québécois un modèle à suivre. Pour y parvenir, l'État doit montrer la voie dans le grand chantier de l'électrification des transports notamment en accélérant l'adoption des véhicules électriques. En plus de démontrer l'exemplarité de l'État, l'objectif gouvernemental visé est de procéder à l'électrification progressive et obligatoire de la flotte de véhicules des ministères et organismes publics, incluant les réseaux de la santé et de l'éducation.

Au Québec, le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) est un précurseur dans l'introduction des véhicules électriques dans les parcs publics en plus d'être l'un des

plus importants gestionnaires de parc de véhicules électriques au Canada.

C'est ainsi que le CGER tient un rôle important dans la mise en œuvre du volet exemplarité de l'État. En effet, le gouvernement nous a mandaté pour la gestion de la flotte gouvernementale, pour son volet électrique et l'introduction de 2 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental d'ici le 31 mars 2017.

Notre mandat est de vous accompagner dans votre transition vers le véhicule électrique, en vous proposant le meilleur choix de véhicule en fonction de l'utilisation. Nous devons également gérer l'ensemble de la flotte de véhicules électriques rechargeables des ministères et organismes de façon à réaliser des économies, à mieux concerter les actions des différents intervenants, à assurer le support à l'utilisateur requis, le suivi des résultats et la reddition de compte.

Politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers

Quelques règles applicables :

- ❖ Les organismes publics doivent, sous réserve des disponibilités du type de véhicule requis ou des exceptions mentionnées ci-dessous, remplacer tout véhicule léger existant ou combler tout nouveau besoin par un véhicule électrique ou hybride rechargeable. On entend par véhicule léger une automobile, une minifourgonnette, un utilitaire, une fourgonnette ou une camionnette.
- ❖ L'acquisition de véhicules d'urgence ou banalisés à usage policier n'est pas assujettie à cette politique.
- ❖ Aucun véhicule léger, à l'exception des véhicules d'urgence ou banalisés à usage policier, ne peut être remplacé par un autre véhicule léger à essence sans avoir obtenu au préalable une autorisation du Conseil du trésor. Le CGER est consulté sur toute demande d'autorisation adressée au Conseil du trésor en cette matière.
- ❖ Toute demande d'autorisation au Conseil du trésor prévue à cette politique devra être acheminée par le ministre responsable de l'organisme public qui souhaite faire l'acquisition d'un véhicule léger.

Quelques éléments de la mise en œuvre :

- ❖ Le CGER accompagne les organismes publics dans leur transition vers le véhicule électrique, en proposant le meilleur choix de véhicule en fonction de l'utilisation envisagée et assure le support aux usagers.
- ❖ Le CGER coordonne également les actions nécessaires à la mise en œuvre de la politique et rend compte annuellement de l'application de cette politique au ministère du Conseil exécutif, responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la Stratégie d'électrification des transports.
- ❖ Le ministre des Transports est responsable de l'application de cette politique.
- ❖ Cette politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Source : *Politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers*



Ces véhicules sont actuellement disponibles et offerts à notre clientèle

	Mitsubishi i-Miev 	Ford Focus 	Nissan Leaf 
Moteur	Électrique de 49 kW	Électrique de 107 kW	Électrique de 80 kW
Autonomie électrique	Environ 155 km*	Environ 160 km*	Environ 160 km*
Autonomie totale			
Batterie	Lithium-ion de 16 kWh	Lithium-ion de 23 kWh	Lithium-ion de 24 kWh
Temps de recharge 110 V	Environ 22 heures	Environ 20 heures	Environ 21 heures
Temps de recharge sur une borne de recharge 240 V	Environ 7 heures	Environ 4 heures	Environ 4 heures
Port de branchement	110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge (400 volts DC)	110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge	110 volts / câble de recharge 240 volts / borne de recharge (400 volts DC)

* L'autonomie électrique dépend de plusieurs facteurs, dont les habitudes de conduite et de recharge, la vitesse, les conditions routières, la météo, la température et l'âge de la batterie.

Chevrolet Volt



Électrique de **111 kW**

Environ **60 km***

Génératrice embarquée mue par un moteur à essence de 1,4 litre - autonomie de **500 km**

Lithium-ion de **16 kWh**

Environ 10 heures

Environ 4 heures

110 volts / câble de recharge
240 volts / borne de recharge

Toyota Prius hybride rechargeable



Électrique de **60 kW**

Environ **25 km***

Moteur à essence de 1,8 litre permettant une consommation en mode hybride de 4,7 l/100 km - autonomie de **853 km**

Lithium-ion de **4,4 kWh**

Environ 3 heures

Environ 1,5 heure

110 volts / câble de recharge
240 volts / borne de recharge

Ford Fusion Energi hybride rechargeable



Électrique de **88 kW**

Environ **32 km***

Moteur à essence de 2,0 litres permettant une consommation en mode hybride de 2,35 l/100 km - autonomie de **997 km**

Lithium-ion de **7,6 kWh**

Environ 7 heures

Environ 2,5 heures

110 volts / câble de recharge
240 volts / borne de recharge

Ford C-Max Energi hybride rechargeable



Électrique de **88 kW**

Environ **32 km***

Moteur à essence de 2,0 litres permettant une consommation en mode hybride de 2,35 l/100 km - autonomie de **997 km**

Lithium-ion de **7,6 kWh**

Environ 7 heures

Environ 2,5 heures

110 volts / câble de recharge
240 volts / borne de recharge

Simplifiez-vous la vie avec notre location clés en main

Le coût mensuel de la location tient compte de la gestion globale du véhicule* à savoir :

- ❖ les coûts d'acquisition du véhicule;
- ❖ les frais de financement;
- ❖ l'immatriculation;
- ❖ l'entretien préventif;
- ❖ les réparations;
- ❖ le remplacement à la suite d'un accident, d'un bris ou d'une perte totale;
- ❖ les pneus d'été et d'hiver, la pose et l'entreposage;
- ❖ l'identification visuelle de votre organisation sur le véhicule;
- ❖ le service de dépannage mécanique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;
- ❖ la présentation du fonctionnement de votre véhicule lors de sa livraison.

De plus, vous avez accès à 65 ateliers de mécanique répartis sur tout le territoire québécois.

Faire affaire avec le CGER, c'est collaborer avec un expert en gestion de parc de véhicules publics qui effectuera une analyse de vos besoins pour vous proposer le véhicule y répondant le mieux.

Au plaisir de faire affaire avec vous!

** Excluant les frais de carburant et d'électricité.*



Les bornes de recharge

Le CGER saura vous guider dans le choix du modèle de borne de recharge, en fonction de vos besoins et de votre situation.

Il existe actuellement trois niveaux de recharge. Le premier correspond à une prise électrique ordinaire de 120 volts.

Pour une utilisation quotidienne, il est cependant recommandé de se servir d'une borne de recharge de 240 volts. Dans ce cas, deux types de bornes sont disponibles :

- ❖ Avec contrôle d'accès (stationnement accessible au public) : l'accès au service nécessite une carte RFID.
- ❖ Sans contrôle d'accès (stationnement à accès limité) : aucune restriction d'usage par les utilisateurs.

La troisième option correspond à une borne de recharge rapide de 400 volts. Ces bornes publiques sont actuellement peu présentes au Québec.

À titre de gestionnaire immobilier, la Société québécoise des infrastructures (SQI) aura la responsabilité d'acquiescer et de faire installer les bornes de recharge que vous aurez sélectionnées. Veuillez noter que les coûts liés à l'acquisition et l'installation des bornes seront refacturés au client selon des modalités convenues par la SQI.

Pour ce faire, dès qu'une entente sera conclue, le CGER s'assurera de coordonner la mise en service simultanée de la borne de recharge et la prise de possession de votre véhicule électrique.

Pour tous les clients qui ne font pas affaire avec la SQI, le CGER pourra vous accompagner dans le processus de commande et de l'installation des bornes de recharge.

À noter que certains organismes peuvent être éligibles à une subvention.

Des clients satisfaits de leur véhicule électrique

Ministère des Transports

M. Michel Coulombe, chef des opérations, monitoring, signalisation et mesures d'urgence au Centre de services de Boucherville et coordination territoriale de l'exploitation de la Direction de l'Est-de-la-Montérégie du ministère des Transports, utilisait un Ford Escape et a changé son véhicule pour un Ford Fusion rechargeable.

« J'adore mon véhicule. On est bien, c'est plus confortable, plus convivial et je me sens plus en sécurité », a mentionné M. Coulombe.

Ce dernier utilise son véhicule pour effectuer ses visites sur les chantiers et pour se rendre sur les lieux d'accidents dans le cadre de ses fonctions de mesures d'urgence. Cela représente environ 25 déplacements par semaine qu'il réussit à faire, en majorité, en mode électrique.

En plus de vouloir contribuer à la diminution des gaz à effet de serre, ce qui a motivé sa décision sont les équipements offerts, le coût de location moins élevé et l'économie de carburant.

Ministère des Ressources naturelles

M. Éric Potvin travaille au ministère des Ressources naturelles et utilise une Chevrolet Volt depuis juillet 2012.

« Dans le cadre de mes fonctions, je dois me déplacer régulièrement vers la colline Parlementaire et à divers autres endroits dans la ville de Québec; ce qui représente approximativement de cinq à six déplacements quotidiennement », a partagé M. Potvin.

Le ministère des Ressources naturelles est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques. Ainsi, M. Potvin essaie le plus souvent d'effectuer ses déplacements en mode électrique tout en ayant une conduite écoresponsable, et ce, afin de démontrer l'exemplarité du ministère ainsi que sa préoccupation environnementale.

« Je suis très satisfait de mon véhicule, il va très bien. Le seul point qui pourrait être amélioré, c'est l'autonomie en mode électrique. Ce serait encore mieux si on pouvait parcourir plus de kilomètres en mode électrique », a conclu M. Potvin.

« Je trouve mon véhicule électrique très pratique pour effectuer de courtes distances en plus d'être confortable. »

Tony Ouellet

**Enquêteur, Régie du bâtiment du Québec
Région de Québec-Chaudière-Appalaches**

« Mon véhicule électrique me procure une excellente conduite, une bonne tenue de route ainsi qu'un confort équivalent, voire supérieur à un véhicule conventionnel. »

Pierre Jutras

**Conseiller en aménagement du territoire et développement rural,
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Région du Centre-du-Québec**

Le CGER en bref...

Notre engagement

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) est un gestionnaire de parc de véhicules publics qui tient d'abord et avant tout à la satisfaction de sa clientèle composée de ministères, d'organismes, de villes et de municipalités. La disponibilité des véhicules et de l'équipement requis pour la réalisation de vos activités ainsi que le maintien du bon état de fonctionnement de ceux-ci sont primordiaux. Notre équipe dynamique et expérimentée possède l'expertise nécessaire pour une gestion de parc efficiente vous permettant de diminuer vos coûts tout en augmentant votre performance.

Le CGER, détenteur de l'accréditation environnementale ISO 14001, mise également sur les technologies en faveur du développement durable. Il offre ainsi un éventail de solutions écologiques pour le bien de ses clients comme pour celui de l'environnement.

Également détenteur de l'accréditation ISO 9001, le CGER se veut la référence en gestion de parc de véhicules publics au Québec et le partenaire d'affaires choisi par les organismes publics.

Nos services

Location clés en main de véhicules

Qu'il s'agisse de la conception ou de l'acquisition du véhicule jusqu'à sa revente, en incluant l'entretien et la réparation, le CGER offre un service de location clés en main qui vous permettra d'exercer vos fonctions en toute sécurité.

Analyse en gestion de parc de véhicules

Le CGER offre à sa clientèle la possibilité de rationaliser ses activités et ses dépenses. Pour ce faire, il évalue la performance des processus de gestion de votre parc de véhicules et soumet des pistes d'amélioration qui assureront une utilisation optimale au meilleur coût.

Réparation et entretien de véhicules selon une tarification horaire

Le CGER offre également la réparation et l'entretien de véhicules dans ses ateliers de mécanique selon une tarification horaire.

Services de génie-conseil

Les services de génie-conseil possèdent une expertise en ingénierie vous permettant d'intégrer dans votre parc de véhicules les plus récentes innovations découlant de la recherche et du développement ainsi que de la veille technologique.

Formation de conducteurs

En raison de l'évolution constante de la technologie concernant les véhicules et les équipements connexes, le CGER propose différents types de formation pour vos conducteurs.

Fourniture de carburant

La clientèle du CGER peut bénéficier d'un réseau de distribution automatisée de carburant, à essence et diesel.

N'hésitez pas à communiquer avec nous et à nous faire part de vos commentaires.

Le bulletin Info CGER est publié par la Direction.

Centre de gestion
de l'équipement
roulant

Québec



Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 110
Québec (Québec) G2K 2E3

Téléphone : 418 643-5430

Télécopieur : 418 528-5582